

Transports—Loi

Nous, de Vancouver-Est et de la Colombie-Britannique, voulons savoir combien d'emplois seront perdus. Il y a eu beaucoup de mises à pied aux États-Unis. Le gouvernement doit s'accorder le temps de faire une étude de faisabilité, afin de pouvoir nous fournir des réponses. Ainsi, quelles seront les conséquences de cette mesure sur la sécurité des travailleurs, sur leurs salaires et leurs conditions de travail? Un délai s'impose en vue de réaliser une étude de faisabilité qui nous permettra de savoir où l'on s'en va et de prévoir les répercussions.

L'expérience américaine nous a donné une partie des réponses. Voilà pourquoi il faut approfondir la question. Ainsi, la déréglementation adoptée aux États-Unis a supprimé 150 000 emplois dans le secteur des chemins de fer. Les localités éloignées ont subi une réduction des services ferroviaires. Les travailleurs ont fait l'objet de fortes pressions pour qu'ils acceptent une dégradation de leurs conditions de travail et, j'en suis sûre, une baisse de leurs salaires et de leurs avantages sociaux. La sécurité s'est aussi affaiblie.

Au Canada, onze syndicats ont comparu devant le comité qui a produit le rapport *Aller sans entraves* et ont dit craindre que cette déréglementation n'entraîne une perte considérable d'emplois et de salaires. Mes collaborateurs ont communiqué avec des syndicats en Colombie-Britannique qui avouent partager ces préoccupations.

Je tiens à expliquer brièvement une autre de mes inquiétudes, à savoir que par suite de ce genre de déréglementation les localités ne soient plus protégées. Si la CTC disparaît comme le prévoit le projet de loi, le risque que des produits dangereux explosent en plein coeur de nos localités s'en trouvera augmenté. J'ai expliqué récemment que le point de transfert des produits dangereux se trouvait dans l'est de Vancouver, soit dans le quartier le plus densément peuplé du centre-ville de Vancouver, Chinatown. Nous nous proposons de faire déplacer ce point hors de la ville, là où il devrait être, mais ce sera malheureusement très difficile. S'il est déjà difficile de le faire avec la CTC, ce sera d'autant plus difficile lorsque cet organisme au pouvoir de le faire n'existera plus.

Enfin, je m'inquiète beaucoup également des répercussions de la déréglementation sur l'emploi des femmes. J'ai parlé à plusieurs femmes qui travaillent pour les compagnies aériennes. Elles s'inquiètent beaucoup parce qu'elles sont les premières à partir. La majorité des travailleurs de l'industrie aérienne sont des femmes et ce sont elles qui perdront leur emploi. Les compagnies aériennes du Canada emploient 40 000 personnes dont la plupart sont des femmes. Certaines, qui ont des familles, pourront être forcées par la déréglementation de déménager dans d'autres villes, surtout dans les petites localités. Nous faisons déjà cette expérience dans l'intérieur de la Colombie-Britannique. On leur dira qu'elles auront le choix entre déménager dans une autre région, en quittant leur famille et leur communauté, et chômer. C'est le choix qu'elles devront faire. Celles qui conserveront leur emploi subiront des réductions de salaire, perdront des avantages sociaux, n'auront plus de sécurité d'emploi et ainsi de suite. Ce sont toujours les femmes qui sont au bas de l'échelle dans ces industries. Je défie la ministre responsable de la situation de la femme à ce sujet. Elle est aussi, par coïncidence, responsable de la privatisation. Je crois qu'il y a vraiment conflit entre ces deux rôles. La privatisation

fait toujours perdre des emplois aux femmes. Je la défie de faire effectuer une étude spéciale sur les conséquences pour l'emploi des femmes de la déréglementation et de la vente à l'entreprise privée des services importants dans lesquels beaucoup d'emplois sont comblés par des femmes.

Je crois que mon temps est presque écoulé . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne 30 secondes à la députée pour conclure.

Mme Mitchell: Je supplie mes collègues et surtout le gouvernement d'appuyer l'amendement visant à retarder l'adoption du projet de loi pour qu'on puisse effectuer des études approfondies basées sur l'expérience de consommateurs et de gens au courant des répercussions de la déréglementation aux États-Unis et pour nous assurer que nous allons dans la bonne direction avant de déréglementer notre industrie des transports.

• (1600)

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député de Lévis (M. Fontaine) je voudrais signaler aux députés que le lundi 2 février, lorsque l'ordre du jour appellera le projet de loi C-18, il restera 10 minutes pour les questions et les observations si le député désire s'en prévaloir.

Je rappelle aux députés qu'à partir de maintenant, en vertu du paragraphe 55(2) du Règlement, les discours ne seront que de 10 minutes. Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

M. Prud'homme: Monsieur le Président, pourrions-nous avoir la période de question de 10 minutes aujourd'hui?

Le président suppléant (M. Paproski): Non, ce n'est pas possible, car nous passons maintenant aux initiatives parlementaires. Le député de Lévis (M. Fontaine) pour un rappel au Règlement.

[Français]

M. Fontaine: Monsieur le Président, je fais un rappel au Règlement. Il y a quelques minutes, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) m'a traité de paranoïaque. Je vois, à la lecture du *Petit Robert*, que c'est un terme très discutable et fort méprisable, et je suis à peu près certain que le député a dépassé sa pensée.

M. Prud'homme: Lisez la définition pour voir si cela s'applique!

M. Fontaine: Paranoïaque, j'ai remarqué ici que c'est relatif à la paranoïa . . .

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Comme nous sommes vendredi après-midi, je suis sûr que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) acceptera de retirer la déclaration qu'il a faite ou il qualifie le député de paranoïaque. J'espère qu'il se rétractera.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je ne sais pas si c'est la présidence ou mon collègue qui s'offusque de ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit que le député était paranoïaque, je voulais simplement qu'il se fasse examiner pour paranoïa aiguë.

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: Si cela offusque mon collègue et la présidence—on a souvent utilisé à mon égard des qualificatifs beaucoup plus graves depuis que je suis ici et parfois c'était peut-